

JOURNAL DE

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 15 fr. — Six mois, 28 fr. — Un an, 50 fr.
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 fr.
 La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
 Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
 Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
 RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
 Paris, chez MM. HAYAT, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
 Bruxelles, à l'Office de Publications

ROUBAIX, LE 12 FÉVRIER 1885.

TOUJOURS ENTRE FRÈRES

NOUVEAUX IMPÔTS

Le nouveau droit sur les blés, s'il est voté par le Parlement, donnera au Trésor une recette évaluée à 23 ou 25 millions. Cette perspective paraît exercer sur l'imagination des députés une véritable fascination. Avant que la recette soit assurée, avant qu'on sache si les conclusions de la commission sont adoptées, il n'est employé qu'on propose pour les futures ressources. Les propositions abondent sur le bureau de la Chambre. Les ministres les repoussent toutes en principe et font dire qu'ils en combattront l'adoption. On pourrait penser que le gouvernement se réserve d'appliquer les ressources nouvelles au dégrèvement de l'agriculture. C'est ainsi qu'on procède en Allemagne, et il n'y aurait aucun inconvénient à ce que nous imitions nos voisins sur ce point. Mais le cabinet n'y songe guère. Il déclare que ces vingt-cinq millions lui sont indispensables pour équilibrer le budget de 1886 et il entend leur donner cette unique destination.

Qu'en l'état où l'administration opportuniste a mis nos finances, il faille renoncer à tout espoir de dégrèvement, aussi bien pour l'agriculture que pour toute autre branche de l'activité nationale, nous ne saurions raisonnablement en être surpris. On nous permettra seulement de faire remarquer qu'il était bien inutile que M. Ferry, il y a quelques semaines, fit tant d'efforts, vains il est vrai, pour atténuer certaines déclarations faites par lui devant la commission du budget. Il avait échappé à M. le président du Conseil de dire qu'on n'éviterait pas cette année la nécessité d'établir de nouveaux impôts. A peine l'avez fait, il avait voulu le reprendre, protestant qu'on l'avait mal compris.

Nous voyons aujourd'hui que le seul doute qui puisse subsister à cet égard est de savoir si, en démentant sa déclaration, M. Ferry se trompait ou trompait les électeurs, la réponse à cette question ne pouvant d'ailleurs être que peu honorable pour le cabinet, puisqu'elle nous attesterait son incapacité ou sa duplicité. Lorsque, en effet, il protestait contre toute pensée d'établir de nouveaux impôts, il n'était pas possible de faire figurer dans les prévisions budgétaires le produit d'une taxe dont la discussion ne figurait pas même à l'ordre du jour de la Chambre et dont la quotité n'était pas prévue. Or, aujourd'hui où on peut évaluer le produit à vingt-cinq millions, M. Tirard et ses collègues du cabinet s'empressent de proclamer que ces vingt-cinq millions sont indispensables à l'équilibre du budget. Si donc on ne les obtenait pas par le vote de la loi proposée, il faudrait les chercher ailleurs, c'est-à-dire dans un nouvel impôt. Le président du Conseil altérerait donc la vérité lorsqu'il se déclarait calomnié et affirmait qu'il n'aurait jamais cette année d'aucune taxe nouvelle.

On se ferait, d'ailleurs, de singulières illusions en se figurant que ces vingt-cinq millions pourront suffire. Ce n'est un secret pour personne que l'équilibre apparent n'est obtenu qu'en exagérant les évaluations de recettes et qu'en opérant sur les chiffres des dépenses des réductions qu'il sera impossible de maintenir et qui contraindront à ouvrir, en cours d'exercice, des crédits supplémentaires. Il n'est personne non plus qui pense sérieusement que l'ère des dépenses soit définitivement close pour les expéditions lointaines. Si on est obligé aujourd'hui d'employer les vingt-cinq millions de recettes escomptées pour l'établissement du budget sur le papier, qu'on suppose ce qu'il faudra demander pour l'acquiescement des dépenses qu'on s'est abstenus de prévoir, et qu'on nous dise où on pourra trouver les ressources nécessaires, sinon dans de nouveaux impôts ou dans l'emprunt qui ne diffère de l'impôt nouveau que par la dissimulation des charges imposées à la population.

M. le président du conseil avait donc raison lorsqu'il déclarait que pour l'établissement du budget de 1886, on n'échapperait pas à la nécessité d'établir de nouveaux impôts et il avait tort lorsque, quelques jours après, il soutenait qu'on avait mal interprété ses paroles et qu'il ne songeait point à imposer de nouvelles charges à la population. Les nouveaux impôts sont inévitables. Il nous en fournit la preuve en revendiquant les vingt-cinq millions pour réaliser un équilibre que tout le monde sait bien être purement apparent. Ce qui est vrai, c'est qu'on usera de tous les expédients possibles pour atteindre l'époque des élections avant d'être obligé de faire un si dangereux aveu. On compte que les électeurs n'y entendront pas malice. Nous espérons, pour notre part, qu'ils verront clair.

M. Andrieux a encore quelques épigrammes dans sa Ligne. Citons-les. Ce n'est, au reste, que la fin de l'article d'hier.

Vous riez, mes deux juges ? Je vois déjà que vous êtes désarmés.
 Avez-vous F. ? veut dire « faniste », et séparons-nous en échangeant des attachements fraternellement sentis.
 Voyons, T. C. F., pourquoi vous en prenez-vous au pauvre moi, plutôt qu'à tant d'autres qui racontent courtoisement, pour l'amusement des profanes, les divertissements épineux de leur initiation ?
 Hier encore, dans les couloirs de la Chambre, un F. très orthodoxe, auquel vous n'adresserez jamais la désagréable appellation de « monsieur », s'adressait à moi, et me disait : « Ça manque de caractère ! Heureusement, le Y. M. Astol, qui présidait, feignit de ne pas avoir entendu cette parole sacrilège ; s'il l'eût signalée à l'attention des maçons, leur ligature m'eût à jamais fermé les portes du temple. »

Et là-dessus j'ai vu y prends, mon cher collègue ; vous aussi, vous revêlez les secrets !
 — Oui ; mais pas dans les journaux.
 Convenez, T. C. F., que là est toute la différence : entre autres, nous ne nous regardons pas sans rire ; nous admettons même quelques amis à partager notre hilarité ; mais nous ne voulons pas que le grand public s'en aille. C'est pourquoi nous ne faisons un procès de presse.
 Et bien, T. C. F., si vous ne me permettez de vous parler avec cette franchise à laquelle les pontifes, pas plus que les princes, ne sont accoutumés, je vous dirai : L'heure de la réforme est venue, laissez entrer dans le temple l'esprit de critique et de libre examen ; vos rites et vos mystères sont surannées et démodés. Soyez de votre temps. Vous qui avez la raillerie facile pour les pratiques de toute dévotion profane, regardez votre propre foi de votre prunelle, et ne croyez pas que l'incrimination, aujourd'hui lancée contre un hérétique suffira à vous en délivrer.

Sur ce, T. C. F., je vous propose de clore les travaux de M. R. Chap. XXXII par trois coups de maillet.

Est-il bien sûr que les T. C. F. veulent « clore... par trois coups de maillet » ? Et s'ils appliquent ces coups de maillet, le F. Andrieux ne sera-t-il pas « frappé sur le cerveau » ?

En tous cas, les procédés de nos maçons nous étant inconnus, nous ne pouvons encore savoir si c'est à coups de maillet que M. Andrieux aura « la tête coupée, la langue arrachée », et le reste.

Toutefois, que les F. se hâtent. Voici que l'ancien préfet de police se met à racoler des complices. Si l'on commence à blaguer le Temple « dans les couloirs de la Chambre », nous serons à la veille de bien grandes abominations !

LE COMPLICITÉ DE MONTCEAU-LES-MINES

Les journaux socialistes et intransigeants complètent les renseignements donnés sur l'agent de police qui, d'après les révélations du *Gil Blas*, aurait provoqué le complot de Montceau-les-Mines.

Le *Cri du Peuple* s'exprime ainsi :

« Nous avons promis des renseignements précis sur l'affaire du « faux complot ». Demain ou après nous serons en mesure de les publier. »

Pour bien avoir l'intelligence des détails que nous donnerons, il importe tout d'abord de raconter les faits tels qu'ils ont été exposés par la presse locale.

Les voici brièvement résumés :

« Dès son arrivée à Montceau-les-Mines, l'agent (dont le nom n'a pas été communiqué au commissaire de police Thévenin), chercha à nouer des relations avec quelques citoyens ; il s'attacha notamment avec Gueslaff, actuellement poursuivi pour avoir tiré sur les gendarmes. »

« En même temps, Br., avait de fréquentes entrevues avec le commissaire Thévenin ; l'agent et sa femme étaient dans les meilleurs termes avec ce dernier. »

« Le soir même de l'affaire, Br., buvait en compagnie de Gueslaff et l'auberge M., il donnait à ce malheureux les dernières instructions. Au bout de quelques minutes, Gueslaff sortit et on entendit quelque bruit de détonation ; c'était l'envoyé de Br., qui, surpris par les gendarmes qui le guettaient, tira sur eux plusieurs coups de revolver, en tuant un et en blessant deux. »

« Depuis huit jours, les gendarmes surveillaient la maison Elionnet que Gueslaff, d'accord avec Br., devait faire sauter ; ils avaient évidemment été avertis par Br., qui avait montré le coup. »

« On désarma Gueslaff et, comme on l'emmenait, Br., sortit du café et s'écria : « On devrait lui en donner pour vingt ans, à ce petit brigand. Le soir même, il avait une nouvelle entrevue avec le commissaire qui lui permit de ne pas le faire arrêter. Mais le scandale avait été tel, le « coup » était si flagrant qu'il fallut bien se résigner à cette arrestation ; elle fut maintenue, malgré les efforts désespérés du ministre Waldeck-Rousseau qui voulait, malgré tout, couvrir son agent. Celui-ci avait sans doute fidèlement rempli les instructions reçues. »

L'intransigeant fournit des détails plus complets sur l'agent de police dont il indique le nom.

« Les lecteurs de l'intransigeant, écrit ce journal, savent ce qu'il faut penser du faux complot de Montceau-les-Mines, curé par un agent de police, ce, jusqu'à ce que nous ayons signalé par les deux premières lettres de son nom : Br. »

« Nous avons reproduit, dans notre avant-dernier numéro, un extrait de la *Politique Trévouze* qui, au sujet de ce complot, nous a fait connaître que le mouchard des renseignements aussi complets qu'évidents. »

« Or, un rédacteur du *Matin* a été interviewé, au sujet de ce crime individuel, le sieur Girard, officier de paix à la 2^e brigade des recherches, à laquelle appartenait, disait-on, le fabricant de complot. »

« Le sieur Girard, avec une parfaite désinvolture, a nié avoir jamais envoyé aucun de ses agents à Montceau-les-Mines. Eh bien ! avouons-le : pour cette fois, il a raison. »

« L'agent dont il s'agit n'est pas venu de Paris dans le but de pousser le malheureux Gueslaff à

commettre l'attentat pour lequel il est emprisonné. Il habitait déjà le département de Saône-et-Loire, à ses fonctions d'agent provocateur, il ajoutait belles, infiniment plus honorables, d'ouvrier. Il haussait ainsi ses ignobles menées sous le couvert d'un travail honnête. C'est de cette façon qu'il parvint à capter la confiance de ses collègues socialistes. »

« Nous pouvons dire aujourd'hui son nom. »
 « Il s'appelle Brelin. »

« C'est lui-même qui acheta le revolver dont se servit Gueslaff pour tirer sur les gendarmes. »

« Sa femme, qui était au milieu avec le commissaire de police Thévenin, avait obtenu de ce dernier la promesse qu'on n'inquiéterait pas. »

« Aussi, quand ce misérable fut arrêté — malgré son refus de se rendre, et, on le sait, venait chercher son agent — elle se rendit chez ce Thévenin et lui fit d'amers reproches. »

« Quelques jours après, Thévenin disparaissait subitement sans que, jusqu'ici, l'on ait pu savoir ce qu'il est devenu. »

« Qu'en a-t-on fait ? Voilà une question qui restera peut-être longtemps encore sans réponse. »

« Les faits devinrent, on le voit, de jour en jour plus accablants. On conçoit l'embarras du ministère en présence de révélations aussi graves. »

NOS FOURNISSEURS

Répondant à la note officieuse du *Temps* que nous avons reproduite, M. Delaunay adresse au directeur du *Matin* la nouvelle lettre qui suit :

Monsieur. — Je vous remercie de l'hospitalité si bienveillante que vous m'avez accordée dans votre journal, et je me plaise à constater que vous n'avez pas hésité à partager notre hilarité ; mais nous ne voulons pas que le grand public s'en aille. C'est pourquoi nous ne faisons un procès de presse.

Je vous demande, aujourd'hui, la permission d'user encore de votre publicité pour répondre aussi brièvement que possible, à la lettre que M. le directeur des postes et salpêtres m'adressa par l'intermédiaire du journal le *Temps*.

L'administration a été très étonnée de la personnalité du débat et de l'absence de tout caractère officiel de l'administration, car je cherche un but plus élevé, et, en défendant ma propre cause, je plaide au même temps celle de tous les industriels français qui recherchent les fournitures de l'Etat, et je demande, à la fois de fautiveux ligues, l'argent des contribuables servira toujours à faire vivre les étrangers quand l'industrie française agonise et ne peut procurer du travail à ses ouvriers ; il y a là, évidemment une réforme à introduire. J'apporte un modeste pierre à l'édifice, laissant aux législateurs, et non à moi, le soin de le faire et de le donner un corps.

Le système des adjudications est un véritable jeu où le producteur risque souvent, pour quelques francs de plus ou de moins, le travail de ses ouvriers pendant plusieurs mois ; ne voudrait-il pas mieux faire pour les achats que ce système, qui, en outre, est à la fois au lieu d'enrichir, fait publiquement des prix décroissants ? Le dernier mot restera toujours à celui qui aura su amener sa fabrication au plus haut degré de perfection.

En ce qui concerne l'industrie spéciale que je pratique, aucun de mes collègues français ne réclame les tarifs protecteurs, que M. le directeur des postes et salpêtres, qui, sachant très bien qu'ils sont impraticables ; avec nos concurrents allemands, qui, eux, ont la certitude de fournir à leur gouvernement. Chez eux comme en France, l'industrie libre, mais il faut envoyer préalablement des échantillons, et si l'on n'est pas le représentant d'une fabrication connue, l'on ne peut pas se faire inscrire au catalogue légal, de la provenance de l'industrie française ; l'échantillon est invariablement trouvé mauvais quand il provient d'une fabrique étrangère.

Quant au salpêtre des Indes anglaises, qui paraît avoir toutes les préférences de l'administration, il pourrait bien manquer, car l'Angleterre, qui refuse, chez elle, nos navires qu'elle nous ne soyons pas en guerre avec la Chine), pourrait bien, pour les mêmes motifs, refuser du salpêtre à nos armées.

Pour répondre au reproche qui nous est fait d'employer pour notre fabrication des produits exotiques, il faudrait entrer dans des détails techniques peu intéressants pour vos lecteurs ; je pourrais cependant prouver que nos matières premières ne sont ; à nos usages qu'on veut bien le dire, et nous ne pouvons pas encore en France la totalité de nos approvisionnements. Il y a lieu d'espérer que dans un avenir prochain, grâce à la nouvelle législation sur les sucres, nous trouverons dans les résidus de la betterave tous les éléments nécessaires à notre fabrication.

Je ne puis cependant m'empêcher de citer l'exemple du coton ; on n'est pas un produit français, mais personne n'a jamais refusé la qualité de française aux étoffes fabriquées en France avec ce textile, s'exceptent même les Tiers des textiles obtenus avec des produits étrangers ; on ne peut davantage taxer nos produits d'exotisme.

J'aurais été bien d'autres exemples, mais je pense, monsieur le directeur, en avoir assez dit pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur les approvisionnements de l'Etat, et sur les questions de salpêtre, qui, près de la moitié du budget se dépense en fournitures de toutes sortes, et que l'industrie française, qui paie sa grosse part du budget, a bien le droit de demander à être égalée par la préférence sur les étrangers.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

A. DELAUNAY.

REVUE DE LA PRESSE

Les élections anticipées
 Le *National* se prononce vivement contre toute réduction de la durée des pouvoirs de la Chambre actuelle.

La Chambre, dit-il, est édue pour quatre ans, voilà la règle. Elle avait quatre budgets à voter et n'en a encore voté que deux. Elle veut esquiver l'examen du troisième. Voilà qui n'est plus régulier. A qui convient le mot *manœuvre*, à ceux qui demandent qu'on reste dans la règle ou à ceux qui en sortent ?

Ce qui nous fait protester contre l'idée d'anticiper sur la date des élections, c'est précisément que nous y voyons un nouveau trait d'escamotage.

Nous ne voulons point que cette Chambre escamote la liquidation de ses sottises. Nous ne voulons pas qu'elle se présente aux électeurs avec un budget de dépenses énormes, quand elle a la blanche d'impôts nouveaux, quand elle a la noire pensée que ces impôts sont, par sa faute, devenus inévitables. Nous ne voulons pas qu'elle déserte son poste avant l'heure, ni qu'elle jette son fardeau, commodément dispensée de nous tirer des embarras où elle nous a fourrés. Elle préfère, cela se conçoit, qu'une

autre Chambre hérite de ces embarras, et calcule que cette autre Chambre aura meilleur sort, forte qu'elle sera d'un mandat tout neuf de quatre ans. Une fois un nouveau bail ainsi fait, serait plus à l'aise pour liquider, à l'aide d'impôts, s'il le faut, tout l'ordre de nos finances, et l'on y mettrait moins de discrétion.

Eh bien ! c'est justement à ce calcul que nous ne voulons pas nous prêter, et nous continuer de tenir le public en garde contre la supercherie dont il est menacé. Il a tout intérêt à ce que soit cette Chambre et non l'autre, qui vote le budget de 1886. Avec la Chambre expirante, en effet, il a une garantie qu'il n'aurait plus avec une Chambre toute fraîche. Elle qui s'en va, il la tient par la crainte salubre des élections et peut se croire avec elle à l'abri des impôts, car elle n'oserait. Celle qui viendrait en mai ou juin, par qui la tiendrait-il ? Les élections de 1889 sont bien loin !

M. Caro et Victor Cousin
 M. Jules Simon traite, dans le *Matin*, de la question soulevée par le discours de M. Caro prononcé aux funérailles civiles de M. About, et rappelle que le fait de mêler la critique à la louange des morts a des précédents. C'était aux obsèques de Jouffroy, et M. Cousin, chargé de faire le discours funèbre, se préoccupait de dire toute sa pensée sur le mort.

Il m'en paraît le jour des funérailles de Jouffroy. Il m'avait fait appeler de bonne heure pour me montrer le discours qu'il devait prononcer sur la tombe au nom de la section de philosophie, et il me dit qu'il avait lieu de phrases banales, qui auraient pu servir pour tout écrivain et pour tout philosophe, il avait essayé de dire la vérité sur Jouffroy ; que ce serait une nouveauté, mais une nouveauté heureuse ; qu'elle serait limitée, et que ses félicitations, où la justice serait nécessairement tempérée par la bienveillance, domineraient, dirigerait peut-être les discussions qui s'établissent toujours sur la valeur d'un homme célèbre au moment où il disparaît de la scène.

Je répondis que c'était une question de mesure, et il en convint. Nous nous promîmes tout en parlant dans son cabinet et sa bibliothèque, qui étaient fort vastes, et la conclusion de ces explications fut de me mettre dans la main les pages qu'il avait préparées.

Mais il avait marqué avec une telle force ce qui lui paraissait être la vérité, que la mémoire de Jouffroy, comme philosophe, aurait difficilement résisté à cette apologie. Jouffroy était son idole et s'était même efforcé, pendant quel temps, d'être son disciple ; ils étaient nourris l'un et l'autre de la philosophie écossaise, tous deux grands psychologues et grands spirituels. Là, s'arrêtaient leurs analogies ; ils n'avaient ni la même méthode, ni les mêmes dons, ni la même doctrine.

L'un était l'action et la découverte en personne ; l'autre, la circospection et la prudence. Cousin improvisait, Jouffroy méditait. Le premier était impétueux et dominateur ; le second mélancolique et attachant. Nous admirions beaucoup Cousin ; nous aimions tendrement Jouffroy. A peine eus-je jeté les yeux sur les discours que je me sentis altéré. Cousin, avec ses yeux perçants qui lisaient jusqu'au fond de l'âme, s'en aperçut sur-le-champ : « Que feriez-vous de ces discours si vous l'avez fait ? » me dit-il. La vérité s'empara de moi sur le respect : « Je jeterai au feu sans hésiter, si le prix de mes mains, et sans hésiter, je jetai au feu. Ce discours, qui périt si malheureusement, était magnifique. »

M. Jules Simon, ce jour-là, oubliait qu'on doit aux morts la vérité ; mais M. Cousin était-il lui-même bien autorisé à la dire ?

Meetings d'ouvriers avec travail

Paris n'a pas la spécialité des meetings d'ouvriers sans travail, mais Alger pourrait bien avoir le monopole des meetings d'ouvriers avec travail.

Voici ce que raconte la *Vieille algérienne* :

Un groupe d'ouvriers s'est rendu lundi matin sur la place Malakoff, conduit par un ancien journaliste auquel certains scandales récents ont fait perdre sa notoriété, et ont demandé à être introduits chez le gouverneur. M. Tirard leur a fait répondre que, lorsqu'il aurait reçu par écrit une demande d'audience, il répondrait également par écrit à l'adresse du ou des demandeurs.

Cette demande lui ayant été remise, il a reçu le même jour, à trois heures, les délégués des manifestants ; ces délégués ont exposé qu'ils étaient eux et leurs mandants, des ouvriers sans travail. A quoi le gouverneur a répondu que le travail ne manquait pas à ceux qui en cherchaient réellement, que notamment la Compagnie de l'Est-Algérien avait besoin de terrassiers et qu'elle était disposée à prendre tous ceux qui se présenteraient.

Non seulement le travail ne manque pas à Alger, mais, au contraire ; il y a pénurie de main-d'œuvre. La manifestation prit donc une tournure inattendue.

La veille du jour où le promoteur du meeting devait conduire sa petite bande sur la place, il rencontra un entrepreneur de travaux auquel il fit part de son projet.

« Combien son-ils, vos ouvriers sans travail ? lui demanda l'entrepreneur. »

« Environ 150. »

« Envoyez-les moi demain matin. Je les embaucherai tous. Ils gagneront 3 fr. à 3 fr. 40 par jour. »

Il est à peine besoin d'ajouter qu'aucun ouvrier ne se présenta. C'est été faire manquer la manifestation.

Le lendemain, le même entrepreneur recontra un autre entrepreneur qui avait des ouvriers sans travail. Il lui en donna 35. Il leur renouvela son offre. « Je vous paie le chemin de fer jusqu'à la station la plus proche du chantier et je vous garantis un minimum de 3 fr. 50 par jour », leur dit-il.

Les 35 promirent. On ne les a plus revus.

NOUVELLES DU JOUR

Le recrutement
 Paris, 11 février. — Le rapport de M. Ballue sur le recrutement, sera déposé samedi. Il conclut au service de trois ans, et ne conserve du système proposé par le ministre de la guerre que la partie relative à la mise en disponibilité des hommes suffisamment instruits. La commission n'a pas encore pu se mettre d'accord sur la question de la taxe dont on frapperait les dépenses et les réformés. M. Ballue propose qu'elle soit calculée d'après la cote mobilière et personnelle ; M. Bougues voudrait qu'elle fut proportionnelle au revenu. La commission statuera vendredi sur cette question.

Le scrutin de liste
 Paris, 11 février. — La question du scrutin de liste sera soulevée jeudi, et ne l'avait prévu. M. Ballue, en déposant son rapport sur le recrutement, demandera la discussion immédiate aussitôt après le débat sur les blés. Mais le gouvernement, ayant fait annoncer par ses organes qu'il n'entendait pas soutenir la mise à l'ordre du jour de la proposition Constant, un vif débat s'engagera. Tous les adversaires d'élections anticipées voteront contre la demande de gouvernement.

Un écho du dernier conseil de cabinet
 Paris, 11 février. — Il nous parvient aujourd'hui un curieux écho du dernier conseil des ministres : M. Grévy a déclaré qu'il fallait pas compter sur lui pour demander au Sénat la dissolution de la Chambre, alors même que cette mesure serait réclamée par les députés. M. Ferry lui a répondu fort sèchement : « Nous ne vous proposerons rien de semblable ; s'il est nécessaire de convoquer les électeurs au milieu, nous le ferons sans avoir recours à votre intervention. » Là-dessus, M. Ferry s'est levé, les ministres l'ont suivi et le conseil s'est trouvé brusquement terminé.

Volontaires pour le Tonkin
 Paris, 11 février. — Nous avons annoncé que des milliers de volontaires pour renforcer le 2^e zouaves dans la province de Tonkin, et que des volontaires ont également été demandés pour les autres régiments de zouaves, et que, si les événements venaient à nécessiter l'envoi de nouveaux renforts au Tonkin, le 4^e zouaves, à Tunis, est désigné pour prendre part à l'expédition.

Les corps de l'armée d'Afrique recrutés, du 15 au 20 février, environ 3,500 volontaires par régiment, les régiments d'infanterie de plusieurs corps d'armée, à raison de 30 à 50 volontaires par régiment. Les volontaires doivent tous avoir au moins quinze mois de service accompli, pour être admis à passer au zouaves ; les demandes de départ des recrues de la classe 1883 ne sont pas admises.

Arrestation de Morphy
 Paris, 11 février. — On sait que le jeune Morphy clamé l'an dernier à six mois de prison pour provocation au meurtre, par la cour d'assises de la Seine, et condamné à six mois de prison à l'hôpital Cochin, où il était en traitement, il vient d'être arrêté dans un des couloirs du Palais, où il se promenait tranquillement, par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires.

Morphy avait fondé, depuis peu, l'*Anti-Ferry*.

S. Em. le cardinal Mac-Cabe
 Paris, 11 février. — L'*Univers* publie la note suivante :

« Une dépêche, que nous recevons de Londres au dernier moment, nous annonce la mort de S. Em. le cardinal Mac-Cabe, archevêque de Dublin. »

« Depuis longtemps, la santé de l'éminent prélat était gravement atteinte. L'année dernière, il avait été à tout le moins très malade, et les médecins avaient été ordonnés dans le diocèse de Dublin. Il survécut à cette crise, mais sa santé, profondément ébranlée, ne lui permit plus de reprendre les fardeaux des affaires de son vaste diocèse. Il demanda et obtint son congé. »

« La mort du cardinal Mac-Cabe est une perte pour l'Eglise, qu'il honora par ses talents, par son courage, par la pureté et la fermeté de sa vie. La presse anglaise chercha longtemps à utiliser la popularité de l'éminent prélat au profit de sa politique, et à le dépendre comme l'ami du régime anglais en Irlande, c'est-à-dire comme l'ennemi de la cause irlandaise. »

« Cette lecture, très habile, manquant de sincérité. Le cardinal Mac-Cabe avait de bonnes raisons pour n'être point enquis sur le sujet de certaines tendances et de certaines personnalités du parti nationaliste, et il manifestait ses inquiétudes avec une entière franchise. Mais de là à renier la cause irlandaise, il y a loin, et les gens savent que, sur toutes les grandes questions qui intéressent les catholiques d'Irlande, Mgr Mac-Cabe ne s'est jamais séparé de l'épiscopat irlandais, qui, tout en étant majoritaire, est à la tête du mouvement national. »

Les suggestions du Times
 Londres, 11 février. — Le *Times* de ce matin insiste sur la nécessité d'établir entre le Nil et le Mer Rouge un gouvernement durable et soumis directement à l'influence de l'Angleterre, quelque difficile que puisse être d'ailleurs cette entreprise.

« Ainsi, dit le journal de la Cité, il faut qu'il soit bien entendu que si nous allons à Khartoum, ce n'est pas tout bonnement pour nous retirer aussitôt après. L'établissement dans cette ville d'un gouvernement stable et ami de l'Angleterre et le maintien des communications avec l'Égypte sont les conditions essentielles de la pacification définitive du Soudan oriental. »

La mort de Gordon
 Londres, 11 février. — Le ministre de la guerre annonce qu'à trois heures, le gouvernement n'avait encore reçu aucune confirmation de la mort de Gordon. La nouvelle donnée par les journaux de l'après-midi est donc confirmée, est, en conséquence, dénuée de fondement. Mais de là à renier la cause irlandaise, il y a loin, et les gens savent que, sur toutes les grandes questions qui intéressent les catholiques d'Irlande, Mgr Mac-Cabe ne s'est jamais séparé de l'épiscopat irlandais, qui, tout en étant majoritaire, est à la tête du mouvement national. »

La crise ouvrière à Madrid
 Madrid, 11 février, 9 h. 30. — La crise ouvrière est en partie conjurée. Deux mille trois cents ouvriers ont accepté le travail offert par la municipalité. Beaucoup d'autres acceptent les moyens offerts par les autorités pour aller en province. Le gouverneur de Madrid a fait afficher une proclamation interdisant toute manifestation et tout attroupement sur la voie publique.

Les anarchistes allemands
 Berlin, 11 février. — Les représentants des anarchistes contre les représentants de l'autorité se sont réunis, près Witten, en Allemagne. Hier, à Knigtwitz, le plus battu, les gendarmes

Hoffmann et Menzel ont été assassinés dans les circonstances suivantes :

S'étant rencontrés, vers dix heures du soir, avec deux anarchistes qui s'étaient réunis depuis quelque temps, les gendarmes en question demandèrent à ceux-ci, au sortir d'un cabaret, de déclarer leurs noms et prénoms.

« Au lieu de répondre, les anarchistes firent feu ; le gendarme Menzel fut tué sur le coup. Quant à son collègue Hoffmann, la blesure qui lui a été faite à la tête, par une balle de revolver, met sa vie en danger. Les coupables n'ont pas encore pu être retrouvés. »

La dynamite à Londres
 Londres, 12 février. — Le bruit court que la police a découvert une grande quantité de dynamite destinée à être employée dans un appartement loué par un individu qui n'est pas revenu après les dernières explosions.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

L'AMIRAL COURBET
 L'amiral Courbet a quitté Matou avec les navires cuirassés qu'il avait détachés momentanément du blocus de Formose. L'amiral s'était rendu à Matou pour s'assurer que les cuirassés chinois n'étaient pas allés mouiller. Un croiseur est entré dans la rivière Min et a reconnu qu'il n'y avait pas de grands navires de guerre chinois dans les lagunes de ports. L'amiral a appareillé de Matou pour une destination inconnue ; selon toute probabilité, ne tardera pas à rallier le mouillage de K'ang.

« Une dépêche arrivée de Formose annonce que rien n'est venu modifier la situation depuis le départ de l'amiral. Nos troupes occupent toujours le plateau qui sépare les deux chaînes de montagnes des premiers retranchements établis par les Chinois sur la colline où se trouvent les puits de mines. Il est à craindre que l'amiral Courbet ne dispose pas de forces assez considérables pour enlever tous ces forts et repousser les troupes chinoises au-delà des mines. »

AU TON